

MAIRIE DE LIGNY-LE-RIBAULT
CONTRAT de RÉSERVATION DU GITE d'ETAPE

Suite à la demande du _____ / _____ / 20_____

M. Mme. Société Entreprise :

Adresse : _____

Tel : _____ Courriel : _____

est (sont) autorisé(s) à utiliser le gîte d'étape de la commune situé Place du 11 Novembre.

Du :au

Contre la redevance de :

Nombre de personnes de plus de 12 ans	_____	X 13€	X nombre de nuitées	=
Nombre enfants moins de 12 ans	_____	X 10€	X nombre de nuitées	=
Nombre enfants moins de 2 ans	= Gratuit			
Occupation totale du gîte (14 personnes)		168€	X nombre de nuitées	=
Taxe de séjour par personne et par jour	_____	X 0,26€	X nombre de nuitées	=

Pour un total de : _____ €

Attention : Le gîte ne peut accueillir plus de 14 personnes, et ce, quelque soit l'âge.

Arrivée et départ aux heures d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- Le samedi: de 9h à 12h00

**En cas de départ d'un groupe prévu le même jour que l'arrivée d'un autre groupe :
Départ à 09h30 ; Arrivée à partir de 11h30**

Un acompte de 25% du montant total vous est demandé pour la réservation, le solde est à régler lors de votre arrivée.

Nous vous demandons de bien vouloir contrôler l'inventaire et l'état général des lieux à l'aide de la fiche qui vous sera remise lors de votre arrivée. Nous vous remercions de rapporter cette fiche sous 24h à la mairie après l'avoir renseignée en signalant les anomalies éventuelles.

La location du gîte ne comprend pas le ménage, il doit être rendu propre.

Un chèque « forfait ménage de fin de séjour » d'un montant de 40€ vous sera demandé à votre arrivée. Celui-ci, vous sera restitué après la vérification du gîte. Le chèque sera encaissé si le ménage de fin de séjour n'a pas été assuré par vos soins.

Le Preneur s'engage, après avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur :

À souscrire une assurance responsabilité civile dont il devra justifier.

À déposer un chèque de caution d'un montant de 200€ à l'ordre du Trésor Public. Le dépôt de garantie vous sera restitué après l'état des lieux. En cas de dégradations constatées, une facture pour la remise en état sera émise qui devra être acquittée auprès du Trésor Public.

Le Preneur s'est acquitté de la totalité de la redevance soit : _____ €

Par chèque n° _____ Banque _____ émis le ____/____/20__

Le Preneur :

Fait à Ligny le Ribault, le

M.

Madame le Maire
Anne GABORIT